ART. 2 N° 6664

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N º 6664

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Cette formation comporte une sensibilisation à l'impact environnemental et social des modes alimentaires ainsi qu'à l'impact de l'agriculture, et notamment de l'élevage. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous intégrons à la formation une sensibilisation à l'impact environnemental et social des modes alimentaires. Nous intégrons également une sensibilisation à l'impact de l'agriculture, et notamment de l'élevage.

Sensibiliser sur ces thèmes, sur l'empreinte environnementale de l'agriculture intensive, sur des régimes alimentaires alternatifs, etc. permet d'offrir une vision globale des efforts nécessaires à une bifurcation écologique et sociale.